

## ASSOCIATIONS

L'avis présenté aujourd'hui pose en son centre la question du pouvoir des scientifiques vis-à-vis du politique, et de la place faite aux citoyens à l'égard de débats dont ils ont été trop longtemps écartés. Pourtant, la compréhension des enjeux scientifiques contemporains par le public, et plus encore, sa participation aux débats qui en découlent, sont d'une importance capitale. Permettre l'appropriation de ces questions par les citoyens constitue une étape incontournable pour changer les mentalités et les comportements, afin d'adapter ces derniers aux contraintes de la réalité.

Mais le dialogue sciences société que défend cet avis dépasse la nécessité de la seule information, laquelle même vulgarisée, ne suffit pas à faire vivre la démocratie : les citoyens, au travers de leur expression profane ou experte, jouent un rôle de contre-regard indispensable parce que porteur de l'expertise de l'usage et de la pratique. Et la mise en œuvre d'un dialogue sciences-société a le mérite d'obliger les scientifiques à renforcer leur responsabilité et à « rendre des comptes » à la société. Ne pas laisser les questions investies par les experts à ces seuls experts implique donc de permettre la participation de chacun à la place qui lui revient, (individus comme organisations de la société civile) au débat public, nourri par la communauté scientifique.

À cet égard, les associations et fondations contribuent activement à jouer un rôle majeur en matière de sensibilisation, d'information et d'acculturation du public, de lutte contre l'obscurantisme alimenté par le déni de la science et les contre-vérités, d'interface entre les milieux scientifiques et le public, mais aussi de mobilisation de la population face au dérèglement climatique par exemple.

Il y a donc bien un premier enjeu démocratique à ce dialogue. Et pour cela il est impératif de mieux reconnaître à la fois la légitimité des citoyens et des associations à prendre part au débat et le sérieux de leur participation. Il est essentiel ensuite de créer les conditions favorables à l'émergence, à la reconnaissance et à l'épanouissement de l'expertise de la société civile agissante. L'avis formule de nombreuses préconisations à ce sujet auxquelles adhère notre groupe. Citons celles visant à associer plus systématiquement les citoyens à la recherche, à valoriser les savoirs d'expérience, d'usage ou d'expertise citoyenne, ou encore à créer des espaces de construction de démarches communes avec les scientifiques.

Il y a ensuite un deuxième enjeu : la mobilisation d'un dialogue multi-acteurs trouve tout son sens en ce qu'il nourrit l'intérêt général et permet de remettre en perspective les politiques publiques dans un temps long... autrement dit éloignées d'une logique gestionnaire de l'immédiateté et d'une exploitation utilitariste de la science. C'est tout l'intérêt de la préconisation d'ouvrir l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques au CESE, afin qu'il puisse éclairer (les trois assemblées et les pouvoirs publics) et être éclairé en retour sur ces questions, tout comme celle sur la transparence consistant à contrôler les « liens d'intérêt » des chercheurs.

Enfin, nous souhaitons rappeler que l'avis du CESE sur La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable positionnait les scientifiques comme une des parties prenantes majeures de la co-construction des politiques publiques. Le CESE insistait déjà sur le soutien aux initiatives d'alliance entre

### Déclarations de groupe

sciences et société, en particulier dans un agenda à dimension prospective et multi-acteurs. Parce que ce qui est vrai pour le climat l'est également pour l'ensemble des biens publics.

Le groupe des associations salue le travail remarquable des rapporteurs et de la section. Il a voté l'avis.